HAUT BÉARN
communauté de communes

Appel à Projet 2025
Territoire Culturel Créatif

Clôture des candidatures : vendredi 27 juin 2025 à 16H

12 Place de Jaca – CS 20067 – 64402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX
Tél. 05 59 10 35 70 – **www.hautbearn.fr**

I- PRÉSENTATION DE L'Appel A Projet

1. Coordonnateur

Nom : Communauté de Communes du Haut Béarn
Référent : Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire
Adresse : 12 place de Jaca – CS 20067
Code Postal : 64402
Commune : OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX
Téléphone : 05 59 34 34 30
Courriel : actionculturelle@hautbearn.fr

2. Contexte

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale « Soutien aux associations œuvrant dans le champ culturel et s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle intercommunale ».

La Communauté de Communes du Haut Béarn, compte 48 communes fédérées autour d'une ambition commune de dynamisation, d'attractivité et de construction d'une identité territoriale garante de cohésion.

Le présent appel à projet vise à mettre en avant notre territoire créatif, en accompagnant la réalisation d'actions culturelles sur le périmètre du Haut Béarn, en lien avec l'action des services culturels intercommunaux et les équipements culturels du territoire.

MODALITÉS D'ARBITRAGE

Ce dispositif d'appel à projet permettra de soutenir les actions et projets culturels, en lien avec la programmation culturelle de la Communauté de Communes du Haut Béarn en matière de patrimoine et de lecture publique.

1. Les critères de sélection

Le projet proposé doit satisfaire les orientations suivantes :

- Renforcer les actions coordonnées :
o Partenariat de projet entre plusieurs acteurs
o Recherche de synergie avec d'autres actions de même nature ou sur le même thème

- Favoriser la couverture du territoire

- Favoriser la culture pour tous :
o Éventail large des publics (habitants, enfants, adolescents, touristes...) concernés par l'action
o Politique tarifaire accessible
o Mise en place d'actions de médiation culturelle (ateliers, démonstrations...)
o Participation du public et des habitants au projet (partenariat, convivialité)

2. Les critères d'inéligibilité

Ne peuvent être labellisées :
- Les fêtes de village
- Les foires et manifestations commerciales ou agricoles
- La fête de la musique
- La fête nationale
- Les jumelages
- La programmation artistique ou événement récurrent

DÉPÔT DES DOSSIERS

1. Remise des candidatures

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 27.06.2025 – 16H à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Haut Béarn
Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire
12 place de Jaca – CS 20067
64402 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX
OU
Courriel: actionculturelle@hautbearn.fr

Renseignements :
Tél 05 59 34 34 30

2. Composition du dossier de candidature

Courrier de candidature à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn

Présentation du/des porteur(s) du projet comprenant :
-Dénomination
-Structure juridique
-Numéro SIRET
-Présentation : objet statutaire, date de création
-RIB

Note d'intention comprenant :
.Intitulé de l'action
.Coordonnées de contact
.Descriptif de l'action / projet
.Lieu envisagé et périmètre du projet
.Public visé
.Partenaires éventuels
.Budget prévisionnel (dépenses et recettes) intégrant la sollicitation auprès de la Communauté de Communes du Haut Béarn